

Paris, le 27 août 2020

Destinataires

Clubs affiliés

Réf : JB/DV/SM/2020-302
Pôle Administration Générale
Objet : Reprise de l'activité des clubs

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

La nouvelle saison débute maintenant. Evidemment le contexte particulier nous oblige à être vigilant et combatif pour mieux sécuriser nos adhérents actuels et leurs familles d'une part et d'accueillir de nouveaux pratiquants d'autre part.

Aussi je souhaitais vous adresser les dernières informations techniques relatives à la gestion de la crise sanitaire (1), pour faciliter la reprise de la gymnastique au sein de votre club et rappeler le plan de soutien « Solidarité Gymnastique »(2).

1. Les informations techniques actuellement en vigueur

- Le nombre de pratiquants par groupe

Il n'existe plus de restriction du nombre de pratiquants à l'intérieur d'un groupe dans le gymnase. Il convient de veiller au respect des règles de distanciation, au respect du protocole d'hygiène et de tenir à jour les fiches de présence indiquant la composition des groupes.

- L'utilisation des vestiaires

Les vestiaires sont de nouveau accessibles, en respectant les règles de protection sanitaire (respect des distances entre chaque gymnaste, circulation adaptée, limitation du nombre de gymnastes en fonction de la surface disponible, contrôle des flux, port du masque).

- L'utilisation du praticable

Le praticable peut être utilisé sans restriction s'il est recouvert d'une bâche et désinfecté quotidiennement.

Sans bâche, il faut privilégier une utilisation recouverte de tapis de protection lavables (par exemple de type 1m x 2m x 4cm), pour la réalisation d'exercices au sol (passages chorégraphiques au sol, exercices de préparation physique...).

Il est cependant préférable de limiter les contacts du haut du corps et du visage avec la moquette lors des éléments chorégraphiques.

- Le port du masque

Le port du masque est obligatoire et permanent pour l'encadrement.

- La magnésie

L'utilisation de sac individuel à magnésie est obligatoire (pas de bac collectif), avec lavage de mains au savon (et non avec une solution hydroalcoolique) avant et après chaque changement d'agrès.

2. Le plan « Solidarité Gymnastique »

Par ailleurs, je vous rappelle que le Comité Directeur de la Fédération a voté dès le 2 juin la somme d'un million d'euros d'aide à l'attention des clubs et a élaboré un plan de relance ambitieux « Solidarité Gymnastique » qui s'articule autour de 4 thèmes : Maîtriser l'aspect sanitaire / Adapter l'organisation du club et de la pratique gymnique / Mobiliser les différents soutiens / S'associer aux efforts des clubs.

Ce plan doit permettre à chaque club, quel que soit son profil ou sa spécificité, d'organiser la reprise dans de bonnes conditions sanitaires, sécuritaires et financières, tout en préparant la rentrée de septembre.

Vous pouvez retrouver l'ensemble du plan « Solidarité Gymnastique » en cliquant sur le lien ci-contre www.ffgym.fr.

Enfin, la FFGym a ouvert une formation gratuite de « Manager Covid-19 ». Cette formation en ligne de 30 minutes est une quasi obligation fédérale. En effet il s'agit de bien connaître les règles sanitaires et de les mettre en œuvre pour sécuriser les pratiquants et leurs familles. L'ensemble des directives pour accéder à cette formation vont vous être renvoyées par mail.

Toutes ces mesures sont naturellement susceptibles de subir des modifications en fonction de l'évolution de la situation et des directives institutionnelles que nous ne manquerons pas de vous relayer.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement et votre sens des responsabilités, pour que notre Fédération soit un véritable vecteur de lutte contre la pandémie et qu'elle permette de répondre aux besoins de nos pratiquants dans les meilleures conditions.

Vous souhaitant la meilleure des reprises, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.



James Bateau
Président

Copie : Comités Départementaux et Régionaux – Comité Directeur

Textes de références :

- [Décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé](#)
- [Guide de recommandations des équipements sportifs, sites et espaces de pratiques sportives \(Ministère des Sports - édition du 16 juillet 2020\)](#)